Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 10

Artikel: Organisation générale du corps d'armée
Autor: De la Rive, E.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348220

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIIe Année. N° 10. Octobre 1892.

Organisation générale du corps d'armée [1].

Messieurs,

Depuis votre dernière assemblée générale il s'est produit dans l'organisation de l'armée, une importante modification.

Les corps d'armée dont l'organisation éventuelle avait été étudiée depuis plusieurs années par l'état-major général et en particulier par son regretté chef feu M. le colonel Pfyffer, ont été organisés d'une manière officielle en ce sens que les états-majors de corps ont été constitués et que l'ordre de bataille prévoit la double possibilité de la mobilisation et de l'organisation de l'armée par divisions ou par corps.

Or cette modification aura comme conséquence forcée d'autres changements d'organisation.

En effet, dès que les corps ont été organisés, la faiblesse d'effectif de nos divisions est devenue évidente.

Quand le corps est mobilisé, les divisions restent formées de

13 bataillons d'infanterie,
1 compagnie de guides,
4 batteries,
1 compagnie de sapeurs.

Ce qui, si nous prenons les effectifs réglementaires, donne une force agissante de

8736 fusils d'infanterie,
42 sabres de cavalerie
et 24 canons.

Mais cet effectif réglementaire n'est pas celui sur lequel nous pouvons compter pour un jour de combat, car au commencement d'une campagne, il se produit toujours des diminutions, ce qu'on appelle dans le langage militaire français un *criblage*, par le fait que tous les hommes d'une trop faible constitution pour supporter les fatigues des marches et des bivouacs disparaissent du rang après quelques jours et n'y reparaissent plus.

Les auteurs militaires français les plus autorisés estiment que

[1] Conférence faite à l'assemblée générale de la Société fédérale des officiers à Genève, par Ed. de la Rive, colonel d'état-major général.

ces diminutions doivent être évaluées au 1/6 de l'effectif de l'infanterie; nous n'avons aucune raison de penser que ces diminutions seraient moindres dans notre armée de milice que dans tout autre armée, toutefois afin de ne rien exagérer nous estimons à 600 fusils l'effectif de combat d'un de nos bataillons et nous disons que la force agissante d'une de nos divisions actuelles lorsque le corps d'armée est organisé, peut être évalué, à

7800 fusils d'infanterie,
40 sabres de cavalerie
et 24 canons.

Or lorsqu'on considère ces chiffres, il est impossible de ne pas remarquer l'analogie qu'ils présentent avec les effectifs des divisions françaises dans la campagne de 1870. Comme les nôtres, ces divisions étaient formées de 12 à 13 faibles bataillons; comme les nôtres, elles n'avaient pas de cavalerie divisionnaire; le seul avantage que possèdent nos divisions sur ce type qui a été trouvé trop faible à l'épreuve, est que nos divisions ont 4 batteries, tandis que les divisions françaises ne possédaient que 2 batteries de canons et 1 batterie de mitrailleuses.

Il est certain que dès 1874, date de leur organisation, nos divisions étaient faibles en infanterie; on avait pris dans notre loi d'organisation, l'effectif de 774 hommes pour le bataillon au lieu de prendre l'effectif de 1000 hommes qui est celui des armées qui nous entourent. Evidemment ce fut regrettable, il est excessivement fâcheux de donner à une subdivision un nom qui n'est pas en accord parfait avec son effectif, de donner un certain nom à un corps de troupes plus faible que l'unité portant le même nom dans les autres armées.

Tout ce qu'on gagne à procéder de la sorte est de créer une illusion qui peut entraîner de véritables fautes tactiques: on est tenté d'opposer à un certain nombre de bataillons ennemis, un nombre égal de nos propres bataillons en oubliant la différence d'effectif, et on se fait battre; en outre, et on l'a bien vu en 1870 dans l'armée française, le sentiment de la faiblesse des unités par rapport aux unités de même nom de l'ennemi a pour conséquence fatale chez le soldat le découragement, la démoralisation et la méfiance envers les chefs; vous ne pouvez pas faire comprendre au simple soldat pourquoi il vous faut, pour ne pas vous faire battre, opposer une brigade à un régiment ennemi ou une division à une brigade.

Assurément le législateur fit en 1874 tout ce qui était possible

pour compenser la faiblesse des divisions en infanterie ; il les dota de 6 batteries ce qui était beaucoup pour l'époque ; il leur donna un régiment de cavalerie ce qui était le maximum possible.

D'ailleurs en les organisant en unités stratégiques, il donnait à l'armée suisse une organisation spéciale qui ne devait pas être comparée à celle des autres armées où le corps d'armée forme l'unité stratégique; c'était affaire à la stratégie suisse de se servir d'une façon convenable de l'instrument spécial que le législateur lui avait préparé; en d'autres termes l'unité que notre stratégie employait étant autre que l'unité des autres armées, elle devait compter autrement et nous savions que pour combattre avec avantage en rase campagne contre un corps d'armée allemand ou français, nous devions lui opposer trois de nos divisions.

Actuellement il n'en est plus de même. En adoptant l'organisation en corps d'armée, l'armée suisse a adopté la même unité stratégique que les autres armées, et si nous faisions cette unité organiquement plus faible qu'elle ne l'est ailleurs, nous ferions en grand la faute qui fut faite autrefois quand on prit pour le bataillon l'effectif de 774 hommes au lieu de prendre celui de 1000 hommes.

Pour rendre ces faits plus sensibles, supposons un corps d'armée suisse avec l'organisation actuelle marchant sur une seule colonne et rencontrant un corps d'armée français par exemple, marchant aussi sur une colonne, les deux corps ayant un ordre de marche analogue. Au lieu du corps français on pourrait prendre le corps allemand comme point de comparaison, la conclusion serait la même.

En tête du corps d'armée étranger marche une brigade de cavalerie qui l'éclaire ; puis vient l'avant-garde formée d'une brigade d'infanterie et d'un groupe de batteries ; à une distance de 2500 à 3000 mètres suit le reste de la première division, d'abord un bataillon de chasseurs, puis un second groupe de batteries puis la seconde brigade d'infanterie ; derrière celle-ci marche l'artillerie de corps, puis vient la seconde division forte de 12 bataillons et de deux groupes de batteries.

Contre ce corps d'armée avance le corps d'armée suisse. Lui aussi est précédé d'une brigade de cavalerie, son avant-garde est formée d'une brigade d'infanterie et d'un régiment d'artillerie ; à environ 2500 mètres suit le reste de la première division, d'abord un bataillon de carabiniers puis un régiment d'artillerie,

puis la seconde brigade ; derrière celle-ci marche l'artillerie de corps, puis vient la seconde division qui est formée de 13 bataillons et de deux régiments d'artillerie.

L'ordre est analogue dans les deux colonnes, les noms sont les mêmes à peu près ; quand on constate une différence, elle semble à l'avantage du corps d'armée suisse ; celui-ci a 26 bataillons, un régiment d'artillerie semble une unité plus forte qu'un groupe de batteries ; mais comparons les effectifs et bientôt nos illusions disparaissent.

La brigade de cavalerie française ou allemande est composée de 8 escadrons à 150 chevaux, elle a un effectif de 1200 chevaux, notre brigade de dragons est composée de 6 escadrons de 120 chevaux, son effectif est donc de 720 chevaux seulement.

La brigade d'infanterie qui forme l'avant-garde du corps d'armée étranger a des bataillons qui comptent 800 fusils au moins, elle mettra donc en ligne 4800 fusils, notre brigade d'infanterie ne peut lui opposer que 3600 fusils ; le groupe de batteries est formé de 3 batteries, notre régiment d'artillerie n'en a que 2 ; de sorte que dès le premier moment d'un combat de rencontre, dès l'engagement des avant-gardes, nos troupes se trouvent en infériorité numérique et sont réduites à la défensive sinon rejetées sur le gros de la colonne.

Et si on poursuit l'étude du déploiement des deux corps, on voit la supériorité du corps d'armée étranger s'accroître d'heure en heure, si bien que lorsque le déploiement est achevé, quand toutes les forces sont arrivées sur le champ de bataille, les 15600 fusils et les 72 pièces de canon suisses ont devant eux 20000 fusils et 120 pièces de canon.

Dès qu'on a pensé à grouper nos divisions en corps d'armée, notre état-major a aperçu cette disproportion de forces et a senti la nécessité de renforcer nos divisions. Comme il ne nous est pas possible d'augmenter beaucoup notre cavalerie et notre artillerie et comme, dans le terrain où nous aurons à combattre, c'est à obtenir une supériorité en infanterie que nous devons viser, l'état-major avait prévu que chaque division pourrait être renforcée par une brigade d'infanterie de landwehr. Ce procédé était le seul qui fût à la disposition de M. le colonel Pfyffer qui préparait son organisation éventuelle en corps d'armée sans rien changer à l'organisation existante des unités. Mais on a bientôt reconnu que ce procédé n'était pas sans inconvénient. En effet quand on a appelé les régiments et les brigades de landwehr

à participer aux manœuvres d'automne, on a été frappé par la faiblesse des effectifs qu'ils amenaient en ligne et la force agissante de ces unités apparut comme tout-à-fait en désaccord avec les accessoires, états-majors, organes administratifs, etc., dont elles étaient dotées. Il est de fait qu'en renforçant le corps d'armée par deux brigades de landwehr, on n'augmente pas sa force beaucoup plus que si on augmente de 200 fusils chacun des 26 bataillons qui composent le corps et avec ce dernier procédé on ferait l'économie de deux états-majors de brigade, de quatre états-majors de régiment et de douze états-majors de bataillon.

Ces faits ont été reconnus par nos autorités militaires et des projets sont établis et vont être discutés pour augmenter l'effectif des bataillons.

Dès lors il nous a semblé que, à la veille des discussions que feront naître ces projets, il pouvait y avoir quelque intérêt à consacrer cette conférence à une étude théorique sur l'organisation du corps d'armée.

Napoléon Ier disait : « 30000 hommes peuvent toujours rester réunis et ne suivre qu'une route, c'est la force d'une armée consulaire, » et ce fait fourni par l'expérience donne la limite de l'effectif de guerre d'un corps d'armée.

Le corps d'armée est le dernier groupement dans lequel tous les éléments sont rassemblés côte à côte et doivent opérer sous l'œil comme dans la main du chef.

Le corps d'armée possède un rôle spécial dans la bataille il marche presque toujours isolément, il doit demeurer réuni.

Puisqu'il doit rester rassemblé, sa force doit précisément être celle que l'on peut faire circuler dans une journée sur une seule route et d'autre part comme le nombre des communications est toujours limité, on a tout intérêt à faire passer sur chaque route le maximum de troupes possible.

Le corps d'armée de 30000 hommes peut amener dans une journée toutes ses troupes sur un même champ de bataille ; il peut, après avoir fourni une étape moyenne, rassembler toutes ses forces en un même bivouac.

Il mérite donc le nom d'unité stratégique puisqu'il peut être considéré par le commandant d'armée comme une véritable unité dans toutes les combinaisons se rapportant aux marches et aux combats.

L'effectif du corps d'armée est donc fixé par ces raisons d'ordre stratégique.

A l'autre bout de l'échelle, nous trouvons que les raisons qui fixent l'effectif du bataillon ne sont pas moins naturelles, mais ces raisons ne sont pas fournies par la stratégie, elles le sont par la tactique.

Autrefois le bataillon constituait l'unité de combat et la limite de sa grandeur était fixée par cette phrase : « le bataillon doit » être mobile et, quand il est déployé, il doit des deux extrémités » entendre la voix de son chef. »

Avec la méthode de combat actuelle, ce n'est plus le bataillon c'est la compagnie qui constitue l'unité de combat et dès lors la grandeur du bataillon est fixée par les considérations suivantes : le bataillon doit être composé d'un nombre de compagnies suffisant pour assurer sa mobilité et permettre toutes les combinaisons; ce nombre ne doit pas être trop grand pour que le commandant de bataillon puisse agir personnellement sur ses chefs de compagnie et surtout pour que les compagnies soient assez fortes pour se suffire à elles-mêmes pendant un certain temps dans le secteur de combat qui leur est assigné.

Le chiffre de 4 compagnies répond à la première de ces exigences, et l'effectif de 200 fusils à la compagnie répond à la seconde, car si au combat les compagnies prennent un front d'environ 100 mètres, elles présentent une force de deux fusils au mètres courant qui leur permet d'entretenir par elles-mêmes un combat d'une certaine durée.

En outre la compagnie de 200 à 250 hommes peut être conduite et administrée par son capitaine; elle peut exécuter toutes les missions que la tactique lui impose non-seulement au combat mais aussi dans le service de sûreté et particulièrement dans le service d'avant-postes.

Avec des compagnies plus faibles, la force n'est pas suffisante, nous en avons souvent fait l'expérience; nos règlements et en particulier notre service d'avant-postes, sont faits pour des compagnies qui compteraient 200 fusils au moins.

Quel est parmi nous le commandant de grand'garde qui n'a pas trouvé sa section bien faible pour occuper le secteur d'avant-postes que nos règlements et nos usages lui assignent ? quel est le chef de compagnie, qui, lorsqu'au début du combat, il déploie sa première section, ne sent pas que la force qu'il met en action est bien insuffisante ?

Dans toutes les armées qui nous entourent, le bataillon est d'environ 1000 hommes, chiffre nécessaire pour être certain d'avoir sur le champ de bataille des compagnies de 200 fusils.

Ce sont donc des raisons naturelles fournies les unes par la stratégie, les autres par la tactique qui fixent l'effectif des corps d'armée d'une part, des bataillons de l'autre.

Le corps d'armée présentant un effectif d'environ 30000 hommes et les bataillons un effectif de 1000 hommes, quelle doit être l'organisation des unités intermédiaires ?

Quand on veut résoudre cette question on ne doit jamais perdre de vue « qu'il est pour les corps de troupes des limites qu'on » ne peut pas franchir sans perdre en puissance ce qu'on gagne » en nombre.

» Quand l'organisme s'étend outre mesure, il s'amollit, les or- » ganes ne sont pas assez nombreux, les ressorts manquent de » vigueur; l'atonie, la lenteur se produisent. Si au contraire, on » n'atteint pas la limite du possible, les organes sont trop abon- » dants, le rapport des accessoires au principal, s'élève, les » rouages sont en excès et la force réelle diminue.[1] »

Dans toutes les armées, les corps d'armée sont composés d'un certain nombre de divisions et de troupes et de services qui dépendent directement de l'état-major de corps.

Qu'elle soit appelée à agir seule ou qu'elle fasse partie d'un corps d'armée, la division est la plus grande unité tactique de l'armée ; elle doit, comme le dit Rüstow, pouvoir soutenir un combat indépendant pendant une demi-journée contre des forces pas trop supérieures. Cela est vrai même lorsque la division fait partie du corps d'armée; le corps marche souvent sur deux colonnes, il sépare souvent ses divisions pour cantonner ou bivouaquer; lors même qu'il marche sur une colonne, la division de tête doit soutenir le combat avec ses seules forces pendant plusieurs heures avant que la division de queue n'apparaisse sur le champ de bataille. Par conséquent la division doit pouvoir marcher, s'éclairer, stationner et combattre d'une manière indépendante ; elle doit avoir une force de combat suffisante et elle doit être un corps combiné de toutes les armes ; si l'infanterie forme sa masse principale, il lui faut pour combattre, de l'artillerie et des troupes du génie et il est indispensable qu'elle ait de la cavalerie pour s'éclairer.

Nous aborderons plus loin la question des armes spéciales, voyons d'abord de combien de divisions un corps d'armée doit être composé.

Actuellement dans l'armée française comme dans l'armée alle-

[1] Général Lewal. — Etudes de guerre.

mande, le corps est formé de deux divisions; on a beaucoup discuté la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux le former de trois divisions. L'organisation à trois divisions présente en effet l'avantage que le commandant de corps peut constituer une réserve générale sans rompre l'organisation d'une de ses divisions. Mais, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le corps d'armée ne saurait dépasser l'effectif de 30000 hommes sans perdre sa qualité d'unité stratégique et si on le forme à trois divisions on est forcé de faire celles ci très faibles et dès lors le rapport entre les accessoires et la force agissante devient trop grand.

M. le général Leval, dans ses études de guerre, prouve ce fait d'une manière évidente en comparant l'organisation qu'avait le 2e corps prussien dans la campagne de 1866 avec celle du 4e corps français dans la campagne de 1871. Ces deux corps avaient des effectifs sensiblement égaux : 29068 hommes pour le corps prussien, 28955 hommes pour le corps français ; le corps prussien était formé en en deux divisions, le corps français en trois et cette différence d'organisation avait pour conséquence une infériorité en force agissante pour le corps français de 1759 hommes.

D'ailleurs l'organisation en deux divisions n'a pas dans la pratique tous les inconvénients que les adversaires de l'organisation binaire lui attribuent. Evidemment avec cette organisation le commandant de corps doit pour constituer une réserve générale enlever une brigade ou un régiment à l'une des divisions et le commandant de cette division n'a pas la libre disposition de toutes ses troupes; mais cet inconvénient est inévitable; la séparation des forces de l'une des divisions en deux parties est déjà imposée par la formation d'un corps de sûreté; le corps d'armée marche généralement isolé, il doit former sa propre avant-garde, une division entière serait une avant-garde trop considérable et cependant le commandant de l'avant-garde doit être un divisionnaire; par conséquent un des divisionnaires se trouve normalement en marche chargé d'un commandement qui ne comporte qu'une partie des troupes de sa division.

Si le corps était formé de trois divisions, on pourrait à la rigueur employer une division comme avant-garde; au moment du combat une seconde division serait engagée et la troisième resterait comme réserve. Cette manière de disposer qui paraît séduisante parce qu'elle n'entraîne pas forcément la destruction du lien tactique des divisions, a cependant un inconvénient de

premier ordre, elle a pour conséquence une trop grande uniformité dans les dispositions.

Si le principe de l'indivisibilité des divisions est proclamé d'une manière trop absolue et si le corps était formé à trois divisions, on pourrait être amené à disposer toujours de même, à mettre toujours le tiers des forces à l'avant-garde, à garder toujours le tiers des forces en réserve, ce qui est contraire à la tactique, qui exige que la répartition des forces dans les trois lignes de combat varie suivant les circonstances et le but du combat.

L'organisation binaire laisse au commandant de corps une beaucoup plus grande liberté dans le choix de ses dispositions.

Dans l'armée française, où l'on avait une prédilection marquée pour les corps d'armée formés de plusieurs divisions, on est revenu de cette idée et actuellement les corps sont formés à deux divisions.

Pour l'armée suisse, cette question ne saurait pas faire de doute, car avec ses 8 divisions, elle forme 4 corps à deux divisions, ce qui est le minimum d'unités que doit comporter une armée.

Mais si on ne songe pas à modifier l'organisation de nos divisions en 13 bataillons dont l'effectif pourrait et devrait être porté, comme nous l'avons dit plus haut, à 1000 hommes, on peut se demander comment ces 13 bataillons doivent être groupés. Laissant de côté le 13e bataillon, qui est excessivement commode comme bataillon indépendant, on peut se demander si les 12 autres doivent être formés en deux brigades de deux régiments à trois bataillons chacun ou si on ne pourrait pas, en supprimant les brigades, les former en trois régiments de quatre bataillons.

Cette dernière solution a pour elle quelques adversaires de l'organisation binaire ; ils emploient pour la division les mêmes arguments que pour le corps d'armée; actuellement, disent-ils, il faut à chaque instant rompre le lien tactique des brigades, soit pour former une avant-garde ou une réserve divisionnaire, soit pour constituer le corps d'avant-postes. Nous avons déjà vu qu'on peut opposer à cet argument la remarque que l'organisation ternaire a pour conséquence une grande uniformité dans les dispositions. Mais il y a une autre raison qui plaide pour le maintien des brigades et qui explique pourquoi elles existent dans toutes les armées. Si l'infanterie de la division était formée de trois régiments à quatre

bataillons, le remplaçant éventuel du divisionnaire serait un commandant de régiment qui aurait lui-même comme remplaçant un commandant de bataillon. Le simple énoncé de ce fait montre qu'avec cette organisation il manque un échelon indispensable dans la hiérarchie. S'il serait difficile à un commandant de bataillon de prendre subitement le commandement d'un régiment de 4000 hommes, il serait presque impossible à un commandant de régiment de prendre du jour au lendemain le commandement d'une division. On l'a si bien senti dans les armées permanentes que les commandants de brigade ont rang de général quoiqu'ils commandent un corps de troupes composé d'infanterie seulement.

Dans certaines armées, on considère les généraux de brigade comme deux généraux subordonnés au général de division qui en marche et au combat en dispose comme bon lui semble. Dans ses dispositions, le général de division dispose ordinairement avec ses quatre régiments, rarement avec ses brigades, et il donne à chaque brigadier une certaine tâche à remplir, sans trop s'inquiéter de savoir si, pour remplir cette tâche, le brigadier a à sa disposition sa brigade entière ou une partie seulement de celle-ci ; en marche, un des brigadiers commande l'avant-garde de la division, l'autre le gros de la colonne ; au combat, un des brigadiers est chargé de commander sur le champ défensif, l'autre sur le champ offensif; l'un a la démonstration, l'autre l'attaque décisive.

Dans tous ces cas, la tactique exige en général une inégale répartition des forces, en accord avec le but à atteindre et cependant il est indispensable qu'un officier supérieur soit chargé de ces diverses missions.

Ce que nous avons dit plus haut en parlant du corps d'armée est vrai aussi de la division : l'organisation binaire permet un plus grand nombre de combinaisons dans les dispositions que l'organisation ternaire.

Il reste un mot à dire sur le 13e bataillon. Doit-il être considéré comme un bataillon ordinaire ou doit-on lui conserver le nom de bataillon de carabiniers et un uniforme spécial. Cette question, souvent discutée déjà, a un regain d'actualité, puisque avec le nouvel armement, il n'y a plus de différence entre le fusil et la carabine.

Je ne veux pas rappeler ici tous les arguments qui ont été répétés si souvent sur cette question; je me contente de remar-

quer que dans tous les pays, tous ceux qui parlent au nom de la raison pure sont unanimes pour que l'on ne constitue pas des corps d'infanterie spéciaux. « Il n'y a et il ne peut y avoir qu'une seule espèce d'infanterie », disait déjà Napoléon Ier et tous les écrivains répètent la même chose. Et cependant, dans toutes les armées, les corps d'infanterie spéciaux existent encore. C'est là une preuve que dans les questions d'organisation militaire, la raison pure n'a pas toujours le dernier mot et que, dans ce domaine, comme dans les autres champs de l'activité humaine, les traditions et les considérations de sentiment jouent un certain rôle.

Si après avoir rapidement résumé l'organisation de l'infanterie, nous passons aux autres armes, nous voyons que les théoriciens se sont toujours efforcés de chercher le rapport de nombre qui doit exister entre l'infanterie d'une part et la cavalerie et l'artillerie d'autre part. On voit dans tous les traités d'organisation militaire que pour 1000 fantassins une armée doit renfermer un certain nombre de cavaliers et de pièces de canon. Ces chiffres n'ont pas une grande valeur pratique.

En réalité, la proportion de cavalerie et d'artillerie que doit renfermer une armée dépend de la richesse du pays en chevaux et de la nature du terrain dans lequel l'armée doit opérer.

Quand nous parlons de l'organisation de la cavalerie suisse, nous ne pouvons faire aucune comparaison avec ce qui existe dans les autres armées et notre organisation ne saurait être que tout à fait spéciale. Nous devons néanmoins chercher à nous rendre compte exactement du problème à résoudre.

Or, laissant de côté le rôle de la cavalerie dans la bataille qui est une des inconnues qui ne seront révélées que par la prochaine guerre, nous voyons qu'au point de vue du service de sûreté qui peut être étudié d'avance, la cavalerie est organisée dans les armées qui nous entourent de manière à renseigner le général en chef, à couvrir les colonnes et à participer au service de protection immédiate qui est dévolu aux avant-gardes et aux avant-postes, de telle sorte qu'on peut distinguer la cavalerie d'exploration qui opère d'une manière indépendante à grande distance en avant de l'armée, la cavalerie de sûreté qui opère à environ une demi-journée de marche en avant des têtes de colonne de l'infanterie et la cavalerie d'avant-garde qui, en connexion intime avec l'infanterie, est chargée de la protection de la colonne.

Le service d'exploration est fait par des divisions de cavalerie indépendantes, le service de sûreté est exécuté par les brigades de cavalerie de corps d'armée et la cavalerie d'avant-garde est formée par un certain effectif, généralement un escadron laissé à chaque division.

Notre faiblesse en cavalerie ne nous permet pas de copier cette organisation. Aussi bien notre stratégie étant défensive et notre pays se prêtant mal au déploiement de grandes masses de cavalerie, notre armée peut sans inconvénient avoir moins de cavalerie que tout autre.

Il n'en reste pas moins vrai que d'une manière ou d'une autre, nous devons satisfaire aux nécessités de la tactique qui exige qu'une armée soit éclairée pour qu'elle puisse se mouvoir en connaissance de cause, qu'elle soit maîtresse de ses actions et qu'elle soit à l'abri des surprises.

Si notre stratégie est forcément défensive, notre tactique doit être offensive et l'offensive tactique exige qu'on y voie clair.

La création des corps d'armée a augmenté les exigences du service de sûreté dans une forte proportion; cela est aisé à prouver.

Une de nos anciennes divisions marchant isolée sur une seule colonne avait avec ses trains une longueur de 16 kilomètres; par conséquent si elle était éclairée à 20 kilomètres, soit une journée de marche en avant de son front, elle avait une entière liberté d'action; en d'autres termes, tant que l'adversaire n'était pas signalé à moins d'une journée de marche, elle avait en tout cas la liberté d'accepter ou de refuser le combat.

Le corps d'armée marchant sur une seule colonne a une longueur de 28 kilomètres; par conséquent il doit, pour conserver sa liberté d'action, être éclairé à 1 ½ ou deux journées de marche; en effet, si l'ennemi se trouve à 24 kilomètres de l'un de nos corps, celui-ci, s'il doit s'écouler par une seule route, ne peut plus éviter le combat que l'ennemi voudrait lui imposer.

Or, pour opérer à deux journées de marche en avant de l'infanterie, il faut un corps de cavalerie considérable qui présente une force de combat suffisante pour agir d'une façon indépendante.

Mais d'autre part, si toute la cavalerie se trouve à deux journées de marche en avant des colonnes, celles-ci ne sont nullement à l'abri d'une surprise tactique.

Le service d'exploration ne dispense pas du service de sûreté et du service de protection.

Dans l'organisation actuelle de nos corps d'armée, les deux régiments de dragons sont réunis en une brigade dépendant directement du commandant de corps et les compagnies de guides sont les seuls détachements de cavalerie qui appartiennent en propre aux divisions. Si on juge cette organisation au point de vue général qui est le seul auquel doit se placer un officier d'état-major, on doit dire qu'elle ne parait pas entièrement satisfaisante.

En effet, si, ce qui arrivera certainement, la brigade de cavalerie est employée pour le service d'exploration, les divisions n'ont pas une cavalerie suffisante, le faible effectif des compagnies de guides ne leur permettant pas de remplacer une cavalerie divisionnaire absente.

Or une cavalerie divisionnaire est une nécessité absolue; les divisions, en tant que grandes unités tactiques, doivent être formées de troupes de toutes armes et il est essentiel que la formation des corps d'armée, en perfectionnant à la vérité le système d'organisation général de notre armée, n'apporte pas des altérations nuisibles à l'organisation des divisions.

Si on devait mobiliser demain, on serait forcé de détacher de la brigade de cavalerie au moins deux escadrons qui seraient attachés aux divisions et la brigade de cavalerie se trouverait réduite à 4 escadrons de 120 chevaux, c'est-à-dire à un effectif inférieur à celui d'un régiment de cavalerie français ou allemand. En outre, on aurait dans les divisions tous les inconvénients d'un corps de troupes qui est détaché de son unité naturelle et qui est attaché à une autre. Ces inconvénients sont décrits en parfaite connaissance de cause par un auteur français comme suit:

« Lorsqu'on attribue quelques rares escadrons à une division, c'est » toujours en gémissant. On les considère comme perdus. On de- » mande et souvent on obtient de les faire relever tous les mois. » Quelles relations peuvent avoir ces cavaliers transitoires avec la » division où ils se considèrent comme en corvée? Ils n'y trou- » vent pas leur unité, leurs chefs naturels. Ils y séjournent avec » l'idée de s'en aller promptement. Ils ne sont pas chez eux[1]. »

Cette question, comme tout ce qui concerne le service des nouvelles et le service de sûreté, a pour l'état-major un intérêt de premier ordre, c'est pourquoi je me permets de la traiter avec quelque détail.

Notre faiblesse en cavalerie ne nous permet pas de la résoudre

[1] Général Lewal. Etudes de guerre.

d'une manière absolument satisfaisante; nous devons chercher une solution qui présente le moins d'inconvénient possible; la solution actuelle ne paraît pas être dans ce cas, car elle ne tient compte que d'un des éléments du problème et négligeant le service de sûreté proprement dit pour le service d'exploration; elle nous expose aux catastrophes des surprises tactiques; la brigade de cavalerie poussée en avant à deux journées de marche peut aisément être coupée du corps d'armée ou détruite par un ennemi supérieur et dès lors les divisions sont exposées à être réduites à marcher, à stationner et à combattre en aveugles.

Pour arriver à une solution, la question semble devoir être posée comme suit: « Comme il y a un intérêt majeur à avoir une cavalerie de corps aussi forte que possible pour agir comme cavalerie indépendante, quel est le minimum de cavalerie indispensable comme cavalerie divisionnaire? »

Pour résoudre cette question, il faut se rendre compte de la différence d'emploi fondamentale qui doit distinguer la cavalerie de corps qui agira à grande distance en avant de l'infanterie, de la cavalerie divisionnaire qui agira toujours en connexion intime avec l'infanterie.

La cavalerie de corps doit être essentiellement une cavalerie de combat; elle doit pouvoir lutter avec la cavalerie ennemie pour arrêter ses détachements et servir de repli aux patrouilles d'exploration. Comme elle sera généralement inférieure en nombre à la cavalerie ennemie, elle doit avoir une méthode de combat spéciale appropriée à notre terrain, elle doit faire un large usage du combat pied à terre; elle doit donc être armée d'un fusil à longue portée et à tir rapide, elle doit être dotée de mitrailleuses, elle doit avoir toujours avec elle un certain nombre de légers caissons de munitions.

La cavalerie divisionnaire n'est pas essentiellement une cavalerie de combat; elle a toujours près d'elle l'infanterie qui peut la soutenir et la recueillir; sa mission principale consiste à permettre aux divisions de s'éclairer soit en marche, soit en station, soit pendant le combat; ce service doit se faire principalement au moyen de patrouilles; ces patrouilles doivent être des patrouilles d'officiers; seuls, des officiers peuvent fournir au divisionnaire les renseignements dont il a besoin sur l'ennemi et sur le terrain; la cavalerie divisionnaire semble devoir être proportionnellement beaucoup plus fortement dotée en officiers que la cavalerie de corps; les soldats de la cavalerie divisionnaire sont

principalement destinés au transport des rapports; ils doivent être armés et équipés aussi légèrement que possible.

En outre, la cavalerie divisionnaire doit avoir une organisation en rapport avec les détachements que la division fait le plus souvent, car partout et toujours une troupe d'infanterie doit avoir avec elle un détachement de cavalerie si elle ne veut pas être condamnée à agir en aveugle et être exposée à toutes les erreurs et à toutes les surprises; or dans la division, les détachements les plus fréquents se font par régiment d'infanterie.

Pour le service d'avant-postes en particulier, il est indispensable que la cavalerie divisionnaire puisse fournir chaque soir le nombre de cavaliers nécessaire pour que les rapports puissent être rapidement transmis, pour que des patrouilles nombreuses parcourent pendant toute la nuit le terrain, soit devant le front, soit sur les flancs de la position d'avant-postes; ce service de nuit qui est particulièrement fatigant, ne doit pas revenir trop souvent si on ne veut pas que les chevaux soient bientôt sur le flanc.

Si on admet la justesse de ces remarques, on voit que le minimum de cavalerie nécessaire à la division doit avoir l'effectif d'un escadron, que cet escadron devrait être divisé en quatre pelotons, chaque peloton étant commandé par un 1er lieutenant et contenant en outre 2 à 3 lieutenants chefs de patrouille. L'effectif du peloton devrait être fixé en tenant compte des exigences du service d'avant-postes. Je trouve pour cet effectif le chiffre de 40 sous-officiers et soldats par le raisonnement suivant: quand un régiment d'infanterie forme les avant-postes d'une division, il s'étend généralement sur un front d'environ 4 kilomètres au moins; pour occuper ce front, il lui faut environ huit grand'-gardes, chaque grand'garde doit avoir deux cavaliers pour le service des rapports, soit 16 cavaliers en tout; pendant la nuit, les trois lieutenants sont en patrouille chacun avec quatre cavaliers; 12 + 16 = 28; le 1er lieutenant reste au gros des avant-postes à la disposition du commandant des avant-postes avec une réserve de 10 à 12 cavaliers, total 40 cavaliers.

L'escadron divisionnaire devrait donc avoir un effectif de:

1 commandant;
4 1ers lieutenants chefs de peloton;
8 à 12 lieutenants chefs de patrouille;
160 sous-officiers et soldats.

Avec cet effectif, la division peut s'éclairer en marche, en sta-

tion et au combat et rester en relation avec la cavalerie d'exploration.

Serait-il possible de porter à ce chiffre l'effectif de nos compagnies de guides? je l'ignore; mais il est certain qu'avec cet effectif elles pourraient exécuter le service qui incombe à la cavalerie divisionnaire, et nos régiments de dragons pourraient être employés tout entiers au service d'exploration.

Si on compare nos corps d'armée à ceux des armées voisines, on trouve qu'ils sont très faiblement dotés en artillerie. Ce fait, qui est indiscutable, ne doit pas nous effrayer. Le terrain sur lequel nous serions appelés à combattre doit entrer en ligne de compte dans une large mesure lorsque nous étudions ce point d'organisation. Les corps d'armée des grandes armées qui nous entourent sont organisés pour agir en plaine; la plaine seule saurait fournir l'espace nécessaire pour le déploiement des masses armées que la prochaine guerre mettra en mouvement; en plaine, on peut mettre en action autant d'artillerie que l'on veut et cette arme peut avoir son maximum d'effet; dans notre terrain, nous trouvons au contraire des difficultés constantes pour déployer des masses d'artillerie; une artillerie trop considérable serait souvent encombrante pour nos troupes. En outre, notre terrain coupé permet souvent à une infanterie alerte et armée du fusil à longue portée de rendre intenable la position de l'artillerie. C'est en infanterie que nous devons chercher à être supérieurs à nos adversaires; nous aurions tort de vouloir copier leur organisation en artillerie. Un corps d'armée au combat prend un front de 3 à 4 kilomètres. Ce serait tout à fait exceptionnel que sur un front de cette largeur, on pût placer dans notre terrain les 20 batteries d'un corps français par exemple.

L'avenir de notre artillerie ne semble pas être tant dans une augmentation de l'effectif que du reste nos ressources auraient de la peine à nous fournir, que dans une augmentation de mobilité. Dans tous les pays, on est maintenant à la recherche d'un nouveau matériel d'artillerie; on cherche à résoudre la question du canon à petit calibre, privé de recul, à tir très rapide, pouvant, grâce à la rapidité du tir, lancer à la minute autant, sinon plus de kilogrammes de projectiles que le canon actuel; pouvant, grâce à sa légèreté, suivre l'infanterie partout et porter un bouclier qui mette les servants à l'abri du feu du fantassin. Quand ces recherches auront abouti, quand on aura trouvé la pièce qui porte encore le nom de « canon de l'avenir », l'artillerie suisse

sera forcée de changer son matériel, car ce qui lui importe surtout, c'est précisément d'être légère et mobile.

Il ne semble donc pas que le moment soit venu de modifier sensiblement l'organisation de notre artillerie et d'augmenter le nombre de nos bouches à feu de campagne.

Mais il est évident qu'on doit pleinement utiliser toutes les pièces que nous possédons et si on pouvait constituer avec les pièces qui se trouvent dans les parcs de division deux batteries nouvelles par corps d'armée, la proportion d'artillerie qui se trouverait dans le corps serait sensiblement améliorée; si on adjoignait ces batteries nouvelles à l'artillerie de corps, on donnerait au commandant de corps un instrument puissant pour intervenir dans le combat.

Par le fait de l'organisation des corps d'armée, l'organisation du génie devra probablement subir quelques modifications de détail.

Ce n'est pas le lieu dans cette étude générale de discuter ces modifications, nous nous permettrons seulement de faire à propos du génie quelques remarques générales.

Le génie, est de toutes les armes, celle dont on peut le moins apprécier l'utilité dans les manœuvres de paix. Aux manœuvres les combats se succèdent avec une rapidité bien différente de ce qui se passe en guerre de sorte qu'on n'a pas le temps matériel de faire les travaux de fortification que l'on ferait en campagne. En outre aux manœuvres, par des raisons d'économie et d'impossibilité matérielle, on n'exécute pas toute une série de travaux de mise en état de défense et de destruction qui sont les travaux principaux du génie en guerre. Il serait donc tout à fait faux de conclure que le génie est inutile parce qu'en manœuvre on voit souvent les troupes du génie inoccupées ; il serait également faux de prétendre que notre équipement en outils dépasse les besoins parce que ces outils sont rarement employés dans nos exercices.

On peut croire au contraire que dans la prochaine guerre, par suite des progrès de l'armement, il faudra remuer plus de terre encore qu'autrefois.

Les troupes du génie sont donc plus utiles, les gros outils plus indispensables qu'ils ne l'ont jamais été et toute modification d'organisation qui réduirait l'effectif des troupes du génie serait préjudiciable à l'organisation des corps d'armée.

Le génie doit travailler en connexion intime avec les autres armes; en particulier toute colonne qui marche isolée surtout si

elle marche hors des routes existantes, à travers champ, doit avoir avec elle un détachement du génie capable de lui frayer la voie. En outre les gros outils qui sont contenus dans nos chariots d'outils de pionniers d'infanterie sont indispensables à l'infanterie elle-même pour exécuter tout travail de quelque importance; ces chariots doivent toujours être à portée de l'infanterie. Un détachement du génie n'est pas moins indispensable aux régiments d'infanterie lorsqu'ils bivouaquent; sous ce rapport nos expériences de paix sont loin d'être décisives; en manœuvre nous bivouaquons rarement et seulement lorsqu'il fait beau; des troupes techniques peuvent rendre dans les bivouacs prolongés de temps de guerre d'incalculables services aux autres armes. A tous ces points de vue, nos pionniers d'infanterie qui en manœuvres n'ont que peu d'emploi et que généralement on voit suivre les régiments sans rien faire, auraient en guerre une incontestable utilité.

Que dans un but d'administration et surtout d'instruction on réunisse les pionniers d'infanterie en une compagnie, c'est bien; il est évident que personne ne doit perdre son temps pendant nos courtes périodes d'exercice, mais il est à souhaiter qu'il reste entendu qu'en campagne cette compagnie pourra et devra dans la règle être disloquée dans les régiments d'infanterie.

Quant aux pontonniers et aux pionniers du génie il est désirable que quoiqu'ils dépendent directement de l'état-major de corps, ils forment un corps de troupe qui reste divisible en deux parties afin qu'à l'occasion les divisions puissent être dotées d'un équipage de pont divisionnaire et d'une section télégraphique.

Nous ne devons pas nous dissimuler que malgré notre organisation en corps d'armée, il y aura encore dans l'avenir bien des cas où les divisions devront avoir une grande indépendance et où il sera nécessaire de les munir de toutes les troupes et de tous les services indispensables pour leur permettre d'agir d'une façon indépendante.

C'est pourquoi il y a un grand avantage à ce que les autres services de corps, le parc de corps et le détachement d'administration de corps, restent divisibles en deux parties et notreor ganisation actuelle, quoiqu'elle diffère de ce qui existe dans les autres armées, paraît en accord avec les conditions spéciales où se trouve la nôtre.

Enfin, Messieurs, un mot encore sur les approvisionnements que le corps d'armée doit porter avec lui. Nos corps ont un train

et par conséquent des approvisionnements beaucoup moins considérables que les corps des autres armées. Dans les corps français et allemands les approvisionnements comportent 8 jours de vivres. Nous sommes bien loin de pouvoir transporter de pareilles réserves. Mais nous devons nous souvenir que les corps allemands et français sont organisés pour la guerre d'invasion c'est-à-dire de manière à pouvoir agir très loin de leurs magasins et au sein d'immenses armées. Nos corps seront toujours près de leurs ressources, notre armée n'est pas considérable, en outre notre pays est sillonné par de nombreuses lignes ferrées qui recevront en guerre une forte organisation militaire et qui pourront souvent suppléer au train. Notre train peut donc être beaucoup moins considérable que celui des autres armées et notre organisation actuelle qui permet de porter 4 jours de vivres, paraît suffisante sous ce rapport.

Nous sommes absolument incompétents pour tirer de cette rapide et superficielle étude une conclusion pratique, puisque la question des voies et moyens qui est la question principale, ne peut pas être abordée ici. Cependant si nous devions conclure théoriquement nous dirions :

1° Une augmentation de la force agissante de nos divisions est nécessaire pour que nos corps d'armée méritent véritablement le nom qu'ils portent.

2° Cette augmentation doit être cherchée dans une augmentation de l'infanterie et paraît devoir être obtenue en portant à 1000 hommes l'effectif de nos bataillons, mesure qui aurait l'immense avantage de rendre nos bataillons égaux comme effectif à ceux des autres armées.

3° Il est essentiel que l'organisation des corps d'armée ne modifie pas d'une manière désavantageuse l'organisation des divisions en les privant de cavalerie, et la formation d'une cavalerie divisionnaire suffisante est une nécessité.

4° Pour tout le reste de l'organisation générale du corps, notre organisation actuelle qui permet de former notre armée à volonté en 4 corps ou en 8 divisions et qui permettrait aussi tout autre combinaison, par exemple une formation en 3 corps et 2 divisions indépendantes, est appropriée aux conditions spéciales où se trouve notre armée.